

FINANCES

Tableau de tri et de conservation des documents

Références:

- Code des juridictions financières ;
- Code général des collectivités territoriales ;
- Code général des impôts ;
- Instruction DAF/DPACI/RES/2008/008 du 5 mai 2008 sur la durée d'utilité administrative des documents comptables détenus par les ordonnateurs ;
- Instruction DAF/DPACI/RES/2009/018 du 28 août 2009 sur le tri et la conservation des archives produites par les services communs à l'ensemble des collectivités territoriales (communes, départements, régions) et structures intercommunales ;
- Fiche conseil SIAF/SDPITATN/BGSC du 2 mai 2011 sur les pièces comptables des régies d'avance et de recettes.

Typologie des documents	D.U.A	Sort final	Observations	
BUDGETS ET COMPTES				
Budgets primitif, supplémentaire, décisions modificatives	5 ans	Conserver		
Débat d'orientation budgétaire	5 ans	Conserver		
Dossier préparatoire	2 ans	Trier (Conserver les années 3 et 8 et l'année d'élection municipale)		
Compte administratif	5 ans	Conserver		
Compte de gestion	5 ans	Conserver		
COMPTABILITÉ				
Documents généraux				



	oci vice departementar des rirentiv	· 1	
Enregistrement annuel des dépenses et des recettes : registre de comptabilité ou livre de compte ou Grand Livre ou fiches budgétaires (inscription par imputation, chapitres et articles)	10 ans	Conserver	
Contrôle de la chambre régionale des comptes : questions écrites, réponses avec photocopies des pièces justificatives, rapports, jugement	1 an	Conserver	
Situation financière de la commune : études, rapports	2 ans	Conserver	
Documents de suivi budgétaire et comptable : états des dépenses, états de trésorerie, etc	2 ans	Éliminer	
Registres d'inventaire du patrimoine	validité	Conserver	
Fiches annuelles d'inventaire du patrimoine	2 ans	Éliminer	Ces fiches reprennent la valeur de chaque élément du patrimoine et sont utilisées pour l'établissement annuel de l'état de l'actif.
Pièces justificatives de dépenses			
Bons de commande (fiches d'engagement, ordres de service)	10 ans	Éliminer	Instruction DAF/DPACI/RES/2008/008 du 5 mai 2008.
Bons de livraison	1 an	Éliminer	
Factures (fonctionnement et investissement)	10 ans	Éliminer	Instruction DAF/DPACI/RES/2008/008 du 5 mai 2008. Pour les factures d'investissement, s'assurer qu'un exemplaire des factures d'acquisition de biens immobiliers, de gros travaux et d'acquisition de biens importants a été conservé.



Eastyres , remails	ou orá du correiro	Éliminer après mandatement	
Factures : rappels	au gré du service	1	
Factures annulées	5 ans	Éliminer	
Bordereaux-journaux des titres de	10 ans	Éliminer	Instruction DAF/DPACI/RES/2008/008
mandats			du 5 mai 2008.
Echéancier fournisseurs terminés	au gré du service	Eliminer à la fin de la validité	
Subventions versées par la commune :			
état des bénéficiaires		Trier	
dossier de demande,	10 ans	(Conserver les années 3 et 8)	
lettre de notification au bénéficiaire,			
certificat de paiement			
Paie	Se reporter au tableau de gestion de la	paie	
Pièces justificatives de recettes			
Bordereaux-journaux des titres de	10 ans	Éliminer	Instruction DAF/DPACI/RES/2008/008
recettes	To ans		du 5 mai 2008.
Subventions reçues : dossiers de	10	Trier	Dans le cas de subventions européennes,
demande, correspondance, notification.	10 ans		le délai est de 3 ans à compter de la
_		(Conserver les années 3 et 8)	clôture du programme.
Demande de subvention sans suite	2 ans	Éliminer	
Emprunts:			
- échéance des annuités, programmes,			
garanties, tableau d'amortissement,		Éliminer	
états de la dette, contrats,			
	10 ans		
	après la date d'expiration du contrat		
- arrêtés de mainlevées et		Conserver	
cautionnements			
Fonds de compensation de la TVA :	10	Éliminer	
état des dépenses d'investissement,	10 ans	Eliminer	
notification des versements par l'Etat			
Taxes diverses (droits de voirie, taxe	10 ans	Éliminer	
sur les débits de boisson, taxe de			



	oct vice departemental des filentiv	,			
séjour, droits de place, taxe intérieure sur les produits pétroliers [TIPP], taxe sur l'électricité,): rôles					
Poursuites, cotes irrécouvrables : rapports du receveur, délibérations, états des taxes et produits irrécouvrables admis en non-valeur	10 ans	Éliminer			
	REC	GIES			
Documents généraux					
Institution, modification, suppression : délibérations ou décisions.	4 ans à compter de la suppression	Conserver			
Contrôle par la trésorerie : procès-verbal	1 an	Conserver	CGCT art. R1617-17.		
Régisseur			<u> </u>		
Nomination, révocation, cessation de fonctions : arrêtés	durée de l'exercice du titulaire	Éliminer	Ce sont des ampliations.		
Remise des documents de la régie au changement de régisseur : procès-verbal	jusqu'au quitus de gestion suivant	Éliminer			
Quitus de gestion	5 ans	Conserver			
Indemnité de responsabilité : délibération, arrêté	5 ans	Éliminer			
Pièces comptables	Pièces comptables				
Livres comptables ou équivalent	10 ans	<mark>Éliminer</mark>			
Pièces justificatives : bordereaux des chèques remis à l'encaissement, bordereaux du numéraire, facturettes de carte bancaire, bordereaux de	<mark>10 ans</mark>	Éliminer	Code des juridictions financières, art. L 231-3		
remise de chèque-vacances, de titres de restaurant, de chèques					



d'accompagnement personnalisé, de			
chèques emploi-services			
Inscriptions de toutes sortes et			Code des juridictions financières, art. L
justificatifs de présence pour			231-3
l'établissement des factures (centres de	<mark>10 ans</mark>	<mark>Éliminer</mark>	
loisirs, centres de vacances,			
restauration scolaire, etc.)			
IMPÔTS LOCAUX			
Taxe d'habitation, taxes foncières (bâti			
et non bâti), taxe professionnelle, taxe			
d'enlèvement des ordures ménagères :	5 ans	Éliminer	
- copie de la matrice,			
- copie du rôle général			
États fournis par les services fiscaux :			Numéros des imprimés : 1259 Mi Ter,
tableaux de renseignements extraits	2 ans	Conserver	1259 TH-TF, 1288 M, 1253, 1386 M
des rôles des impôts directs locaux			TH